



Legislation organisation soirée

Par **Jerome68assoc**, le **11/08/2019** à **15:53**

Bonjour,rnrnrnNous sommes une association à but non lucratif (regime alsace lorraine).rnrnrnNous avons pour projet d'organiser une soirée decrite ci-dessous.rnrn- une liste d'invités existe (il s'agit donc d'une soirée privée)rnrn- les invités ne sont pas tous des adhérents de l'association (amis, proches)rnrn- une participation au frais est demandée a chaque invité rnrn- un open bar soft , alcool, repas est present (le tout gratuit)rnrnrnSommes nous dans la légalité pour realiser cet evenement ?rnrnrnSi non qu'elle mesure devons nous prendre ?rnrnrnMerci beaucoup.rnJeromern

Par **Me Elias Bourran**, le **17/08/2019** à **16:53**

Cher Monsieur,rnrnCet article répondra à la plupart de vos questions :rnrn<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F31613>rnrnBien cordialement,rnrnMaître Elias BOURRANrnAvocat au Barreau de ParisrnCabinet Beaubourg Avocatsrn<https://beaubourg-avocats.fr/>